

PROCES-VERBAL du Conseil Municipal

Séance du LUNDI 2 MARS 2020 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

Etaient présents :

Cl. RAFINESQUE - B. SANCHEZ - C. ROS - F. BALBI - R. ROCHE - J. LEBEGUE - M.A. ALTIER - G. MARCHAND - Th. SABATIER - B. RIGGIO - JF. TRAMIER - V. VICENTE - P. CHARLES - N. GILLET - A. DEPEYRE - Cl. COTTIN - A. GARCIA - F. BRUNA - S. BASTET - M. LOPEZ - B. LABARRE-LEBOUC

Procurations : J. BERNARD à F. BALBI

Absents Excusés : C.FAURE - Y. CHETTOUH - R. ROUX

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un additif, qui est accepté par les Membres de l'Assemblée.

Monsieur Claude RAFINESQUE est désigné pour procéder aux votes des comptes administratifs à l'unanimité.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2020.

3/ VOTE DU TAUX DES 3 TAXES

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité pour le maintien des taux des 3 taxes.

4 / BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2019

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime du compte de gestion 2019 de la Commune.

5/ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapporteur : M. RAFINESQUE.

Après avoir présenté le compte administratif 2019 du budget principal de la commune, Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

M. RAFINESQUE, élu Président de séance à l'unanimité pour cette question, et après avoir appelé les remarques ou questions de l'assemblée, fait procéder au vote.

Sans observation, le compte administratif 2019 du budget principal de la commune est approuvé à l'unanimité.

6/ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité de l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 de 1 315 709.81 € en section de fonctionnement au Budget primitif 2020.

7/ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime du budget primitif 2020 de la Commune.

8/ BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2019

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime du compte de gestion 2019 du budget annexe de l'assainissement de la commune.

9/ BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapporteur : M. RAFINESQUE.

Après avoir présenté le compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement, Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

M. RAFINESQUE élu Président de séance à l'unanimité pour cette question, et après avoir appelé les remarques ou questions de l'assemblée, fait procéder au vote.

Sans observation, le compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement est approuvé à l'unanimité.

10/ BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité de l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe de l'assainissement 2019 de 11 406.70 € en section d'exploitation au Budget 2020.

11/ BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du budget annexe de l'assainissement 2020 de la commune.

12/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PEYRAFEUX : COMPTE DE GESTION 2019

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime du compte de gestion 2019 du budget annexe du lotissement Peyrafeux.

13/ BUDGET LOTISSEMENT PEYRAFEUX : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapporteur : M. RAFINESQUE.

Après avoir présenté le compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement Peyrafeux, Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

M. RAFINESQUE élu Président de séance à l'unanimité pour cette question, et après avoir appelé les remarques ou questions de l'assemblée, fait procéder au vote.

Sans observation, le compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement Peyrafeux est approuvé à l'unanimité.

14/ BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL PEYRAFEUX : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité de l'affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe 2019 du lotissement Peyrafeux de 399 077.82 € en section de fonctionnement au Budget 2020.

15/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PEYRAFEUX : BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du budget annexe 2020 du lotissement Peyrafeux.

16/ SUBVENTION COMITE DES FETES ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Rapporteur : M. PEYRON.

Céline ROS quitte la séance.

Accord unanime pour porter la subvention annuelle au comité des fêtes à 38 500 € et approuver la convention définissant les missions et objectifs de l'association et les modalités de paiement de la subvention.

17/ SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Mme ROS.

Accord unanime des montants proposés aux subventions aux associations locales.

18/ AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD 26 ET CHEMIN ROLLAND TAILLAND – ENTREPRISE RETENUE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour retenir l'entreprise la société EIFFAGE ROUTE dans le cadre de l'aménagement du carrefour RD26 et le chemin Rolland Tailland, au prix de 57 794.00 € HT.

19/ BIODIVERSITÉ - ACQUISITION DE PARCELLES SITUEES A L'ILE VIEILLE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour procéder à l'acquisition de 42 parcelles sur le site de l'Île Vieille appartenant au « GFA du Saussac et des Îles », représenté par Monsieur BUISSONNADE, représentant une superficie totale de 65 274 m² au prix de 32 637 €.

20/ SYNDICAT D'INITIATIVE – DEMANDE DE SUBVENTION 2020

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour octroyer une subvention au syndicat d'initiative de Bollène d'un montant 200 €.

21 / DIVISION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N°973

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour procéder à la division de la parcelle cadastrée section B n°973 appartenant aux Consorts ARBONA d'une superficie de 2 070 m² sur laquelle la Commune récupère 113 m² permettant l'élargissement du chemin des Peyrodets.

22 / FIN DE MISE A DISPOSITION DE 8 CONTAINEURS OM 660 LITRES AVEC LA CCRLP

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour mettre fin à la mise à disposition de 8 conteneurs OM de 660 litres avec la CCRLP et les intégrer dans l'inventaire communal.

23/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « COUP DE POUCE » POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour renouveler la convention de mise à disposition de locaux avec l'association « Coup de Pouce ».

24/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR L'ASSOCIATION STE DE CHASSE ST HUBERT D'UNE SALLE A L'ILE VIEILLE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour renouveler la convention de mise à disposition de locaux avec l'association de Chasse Saint Hubert.

25/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS D'ENTRETIEN DE LA RESIDENCE DES BALCONS DE PEYRAFEUX

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour renouveler la convention relative aux prestations d'entretien de la résidence les Balcons de Peyrafeux avec Mistral Habitat.

26/ OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU DECLASSEMENT DU CHEMIN DE LA GUICHARDE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à lancer une enquête publique en vue du déclassement du chemin de la Guicharde.

27/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour octroyer une subvention exceptionnelle au profit de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mondragon d'un montant de 200 €. Annule et remplace la précédente délibération n°172/2019.

28/ PARTICIPATION FINANCIERE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE AU PROFIT DE COLLEGIENS MONDRAGONNAIS

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour attribuer une participation financière au Collège Eluard dans le cadre d'un voyage scolaire au profit de collégiens Mondragonnais, soit 10 € par jour et par enfants, ce qui porte la participation financière à 1 260 €.

29/ DEBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES ELUS

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité des modalités d'application du droit à la formation des élus.

30/ APPROBATION DU PLAN DE GESTION 2020 – 2024 DES MARAIS DE L'ILE VIEILLE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime du plan de gestion 2020 – 2024 des Marais de l'Ile Vieille.

31/ CONVENTION DE GESTION DES MARAIS DE L'ILE VIEILLE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime de la convention de gestion relative à la coopération entre la Communauté de Communes et la commune de MONDRAGON dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion du site de l'ile vieille.

32/ ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN – SUBVENTION SORTIE PEDAGOGIQUE

Rapporteur : Mme ROS.

Accord unanime pour attribuer une subvention de 120€/classe à l'école maternelle pour organiser une sortie pédagogique de fin d'année, soit un montant total de 600 €.

33/ TARIF DU COLUMBARIUM AU CIMETIERE PEYRAFEUX II

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour fixer le tarif à 484 € pour 15 ans le tarif des cases du columbarium au cimetière Peyrafeux II.

34/ APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU RELATIVE A LA ZONE 2AUr

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité de la modification n°1 du PLU relative à la zone 2AUr.

35/ POLITIQUE FONCIERE 2019

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime de la politique foncière 2019 de la Commune.

36/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE COOPERATION DECENTRALISEE AVEC LA COMMUNE DE YALLANKORO SOLOBA - MALI

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention de coopération décentralisée avec la Commune de Yallankoro Soloba au Mali et l'attribution d'une subvention annuelle de 1 000 € par an sur une durée de 3 ans.

37/ CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX CONCERNANT LA RD26

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune et le Conseil Départemental de Vaucluse pour les travaux sur la RD26.

38/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

- Concession gratuite au cimetière Peyrafeux II :

La famille MARSEILLES Edmond possède une concession perpétuelle au cimetière du Sablet dans laquelle aucune inhumation n'est autorisée. En conséquence, la concession cinquantenaire (2 place) n°16, allée des Mimosas leur est cédée gratuitement au cimetière Peyrafeux II à compter du 27 janvier 2020

- Arrêté décidant la révision d'un loyer d'un bien communal :

Le loyer mensuel de la maison située 18 impasse du Clos Perrot occupée par Monsieur Jérôme BIEDERMANN et Madame Laëtitia MEZAIZE est porté à 668 € (loyer actuel : 658 €).

La séance est levée à 20h10.

Fait à MONDRAGON, le 3 Mars 2020.

**Le Maire,
Christian PEYRON.**



**Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.**